

D.232 - Sous la Loi de Noé

par Roch Richer

INTRODUCTION

Il s'est passé un événement dont très peu de gens se sont rendu compte et encore moins compris le sens à la lumière des prophéties bibliques. Un important virage du système judiciaire mondial a eu lieu, nous dirigeant tout droit vers un Nouvel Ordre Mondial dominé par le judaïsme comme religion unique. Les chrétiens qui croient encore que les Juifs constituent toujours le Peuple Élu de Dieu devront se retourner vite afin de ne pas se faire leurrer par la Bête et le Faux Prophète des temps de la fin. Nous aurons alors affaire à un royaume mondial qui n'est pas conventionnel, qui n'est pas comme les autres royaumes ayant existé auparavant.

*« Après celle-là je regardais dans les visions de la nuit, et voici la quatrième bête, qui était épouvantable, affreuse, et très forte, elle avait de grandes dents de fer, elle mangeait, et brisait, et elle foulait à ses pieds ce qui restait, **elle était différente de toutes les bêtes qui avaient été avant elle**, et avait dix cornes ... Alors je voulus savoir la vérité touchant la quatrième bête, **qui était différente de toutes les autres**, et fort terrible, de laquelle les dents étaient de fer, et les ongles d'airain, qui mangeait, et brisait, et foulait à ses pieds ce qui restait ... Il me parla donc ainsi : La quatrième bête sera un quatrième Royaume sur la terre, **lequel sera différent de tous les Royaumes**, et dévorera toute la terre, et la foulera, et la brisera » (Daniel 7:7, 19 et 23).*

Le caractère différent de ce futur royaume mondial tient à plusieurs choses. Sa distinction vient tout d'abord de ce que ses dirigeants sont dispersés sur toute la terre. Il ne se trouve pas de région centrale officielle d'où parte le pouvoir de manière ouverte. Certes, les tenants de ce pouvoir résident dans des points cruciaux (les trois principaux étant New York, Londres et Moscou). Mais ce n'est que tout dernièrement qu'ils se sont dotés d'un pays conventionnel, avec des frontières qu'ils redéfinissent continuellement afin de rencontrer des critères qu'ils se sont fixés en

interprétant faussement les Écritures. Le **Sionisme international** est devenu une puissance incontournable dont l'influence se fait sentir dans la vie de tous les jours de tous les peuples du monde !

De Grandes Guerres Mondiales ont éclaté à cause de leur influence néfaste et qui visaient des buts inavoués et contraires à la Parole de Dieu. Il y a même jusqu'à notre nourriture, nos produits sanitaires et autres effets de consommation qui sont sous le coup de taxes cachées que les gens ignorent payer aux organisations orthodoxes juives depuis 1919.

Ici, nous allons nous concentrer sur le système judiciaire qui a subi une transformation risquant de nous affecter dans nos croyances, mêmes les plus profondes. Et ce sont les chrétiens qui sont les premiers visés par l'installation de ce système d'interdiction et de répression qui permettra aux pouvoirs juifs d'exterminer le christianisme, tel que nous en avertit la Prophétie.

Le Tribunal Criminel International

Le 25 mai 1993, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopta une résolution mettant sur pied le Tribunal Criminel International (TCI). Tout en déclarant agir « sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies », le Conseil de Sécurité, en créant le TCI, violait la Charte de l'ONU qui stipule que le Conseil n'a aucune compétence en matière judiciaire. Selon le président de l'Organisation du Progrès International, organisation non gouvernementale (ONG) ayant œuvré au sein de diverses associations avec l'ONU pendant près de trente ans : « Les clauses du Chapitre VII déterminent la compétence du Conseil en matière de sécurité internationale, mais pas en matière de justice criminelle ou quelque autre domaine judiciaire. Seule la Cour de Justice Internationale possède autorité en matière de justice internationale. »

Dans la ratification du traité exigé pour établir une Cour Criminelle Internationale, l'ONU présenta les paramètres généraux suivants dans un communiqué daté du 26 juin 2000 :

« Les Règles de la Procédure et de la Preuve couvrent des points tels que la composition de l'administration de la Cour, les pénalités pour crimes, les obligations

de coopération et d'assistance internationale, ainsi que le renforcement des sentences. En ce qui a trait aux crimes étant initialement de la juridiction de la Cour — génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité — la Commission œuvre à identifier quels sont les éléments qui constituent ces crimes et ce qu'on doit prouver afin d'obtenir des accusations. Dans la catégorie des crimes contre l'humanité, on parle de crimes tels que le meurtre, l'esclavagisme, l'extermination, la persécution, la disparition et les crimes sexuels. »

Par conséquent, lors du procès pour crime de guerre de Slobodan Milosevic et d'autres leaders du gouvernement serbe, le TCI a commencé à exercer sa juridiction globale sur les individus sans rencontrer le handicap d'une Constitution, d'une Déclaration des Droits ou d'une quelconque tradition de lois communes. Jared Israël écrit, dans *Back to the Dark Ages?*, au sujet des méthodes utilisées ici par la **Chambre Star** :

« **Chambre de l'Étoile** [définition]

« Chambre de l'Étoile (*stär*) nom

« 1. Cour anglaise du 15^e au 17^e siècle constituée de juges assignés par la Couronne et qui s'assemblaient en sessions fermées pour les cas impliquant la sécurité de l'État.

« 2. La Chambre de l'Étoile (*stär chAm'ber*). Cour ou groupe qui s'engage dans des procédures secrètes, sévères ou arbitraires.

« [Ainsi appelée parce que le plafond de la salle d'audience originale était décorée d'étoiles.]

« Dans l'Introduction de *Scandale de La Haye*, je fis remarquer que la perversion de la justice telle qu'exprimée au Tribunal des Crimes de Guerre est une tentative pour ruiner politiquement et diaboliser les Serbes bosniaques. Après réflexion, c'est bien plus que ça ! En endossant les méthodes de la Chambre de l'Étoile, y compris l'utilisation de témoins secrets, le déni du droit de la partie défenderesse à un contre-interrogatoire, la détention des accusés pour une période indéfinie et sans recours, ainsi que le fait de proclamer que ces méthodes sont une percée de la loi

internationale, je crois que le Tribunal présage des desseins judiciaires de l'élite occidentale pour le 21^e siècle.

« Est-ce que nous allons ignorer la chose ? Disons-le franchement : Rome brûle ! Allons-nous nous perdre en futilités ? Allons-nous permettre à la puissante élite des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et de quelques autres pays occidentaux de reculer le temps et de refaire un Âge des Ténèbres vêtu à la moderne ?

« Les standards appliqués au Tribunal des Crimes de Guerre, décrits par Christopher Black dans *An Impartial Tribunal? Really?* et par le professeur Cavoski dans *Learning From the Inquisition*, ont été importés au Kosovo où les cours sont ouvertement modelées selon ce Tribunal. Si cela vaut pour le Kosovo, pourquoi pas pour toute la Serbie ? Pourquoi pas pour tout le reste du monde ? »

Prenant la parole le 11 août 2000 à la session du Comité Préparatoire de l'ICC, la juge Gabrielle Kirk MacDonald, présidente du Tribunal de La Haye, recommanda que le statut d'autorité de l'ICC en soit un de principe et non de fait [...] Ce devrait être un statut flexible fondé sur des principes pouvant être développés par la Cour comme l'exigent les circonstances tout en fournissant les indications suffisantes pour établir une structure internationale au sein de laquelle pourra œuvrer la Cour. » [*The Winds.org*]

La formulation d'un corps de principes moraux pour la gouverne de l'humanité est l'objectif actuel d'un réseau mondial, multiculturel et politico-religieux qui travaille avec diligence à hâter le retour de l'humanité à la **Loi naturelle**. Ce mouvement à multiples facettes exige que toutes les nations se soumettent à une série de principes variablement appelés **Lois de Noé**, **Lois Noachiques**, **Lois Morales**, **Lois Naturelles**, **Lois Universelles**, etc. Ce genre de mouvement ne devrait normalement pas inquiéter les chrétiens de qui l'on exige, dans la plupart des circonstances, obéissance aux lois de ceux qui détiennent l'autorité pour gouverner. Toutefois, ce mouvement n'œuvre pas en marge des limites du christianisme ; il s'est infiltré à l'intérieur de l'Église chrétienne institutionnalisée et l'utilise pour installer son appareil gouvernemental global.

Le 4 mars, des stations radiophoniques dites chrétiennes diffusèrent partout aux

Etats-Unis une allocution de James Dobson, président de *Focus on the Family*, adressée au Conseil de la Politique Nationale. Expriment sa détermination à faire tout en son pouvoir pour restaurer l'observance de la « loi morale », le Dr Dobson fit le raisonnement qu'étant donné que Dieu avait créé la Sagesse avant toutes choses, la Loi Morale est donc la loi de l'univers. Un appel identique et adressé aux nations pour qu'elles se fassent gouverner par la « loi naturelle » et la « loi morale » fut lancé, au fil de l'histoire, par les Ordres de la Franc-maçonnerie. Commentant l'allocution de Dobson adressée au CPN, Chey Simonton a noté avec perspicacité son attribut maçonnique.

« Dans l'ensemble, on ne trouve guère de preuve dans son discours pour nous convaincre qu'il est "chrétien". Au contraire, il y a de nombreuses preuves tendant à nous démontrer qu'il est "franc-maçon" [...]

« Ses références à la "loi morale de l'univers" ou à la "loi morale" tout court se chiffrent à 11 dans le discours. Aucune mention du mot "péché" [...]

« Il s'adresse à l'auditoire en disant : "J'ai l'impression que la plupart d'entre vous êtes des chrétiens profondément engagés ; mais probablement pas tous." Or, il est bien connu que le CPN a parmi ses membres des maçons du 33^e degré (Helms, Kemp et sans doute William Garvey) et de nombreux "chrétiens" qui travaillent pour et/ou avec les organisations de Sun Myung Moon (Gary Jarmin, Howard Phillips, Robert Grant, Richard Viguerie, Paul Weyrich, Ron Goldwin, les LaHaye, Gary Bauer, etc.). Ajoutez à cela que Phyllis Schlafly et David Balsiger (éditeurs du *Christian Scorecard*) ont eu, dans le passé, des relations avec les leaders de l'Église Universelle et Triomphante d'Élizabeth Clare Prophet.

« Donc, une allocution très maçonnique qui met l'emphase sur la "loi morale de l'univers" et la "sagesse". Aucune référence directe à Jésus-Christ. Sa seule référence à Jésus est indirecte, "l'Unique Saint d'Israël" [et pourrait tout aussi bien se rapporter au futur *Moshiach*, le messie attendu par les Juifs !]. Ses références à des "gens de foi" peuvent s'appliquer aux membres de n'importe quelle religion, y compris l'Unificationisme, l'Islam, le Bouddhisme, etc. »

L'exigence de l'implantation d'une loi universelle émane également du mouvement

juif hassidique Chabad Loubavitch, de l'Église de l'Unification de Sun Myung Moon (qui possède des liens étroits avec le Conseil de la Politique Nationale) et des nombreux groupements représentés au sein du CPN, comme les Chrétiens Reconstructionnistes, le Réarmement Moral, les Chevaliers de Malte, l'Opus Dei, etc. Le kabbalisme et le légalisme insidieux du mouvement Chabad Loubavitch a aussi filtré dans l'Église en se déguisant sous les traits du Mouvement des Racines Hébraïques, mouvement juif messianique disant croire à Jésus-Christ et au Nouveau Testament.

Bien que les chrétiens doivent obéir aux autorités séculières lorsque celles-ci n'exigent pas de désobéissance à Dieu, ils ne sont quand même pas appelés à rétablir l'Ancienne Alliance ou tout autre forme de lois morales pour gouverner l'humanité. L'Église de Jésus-Christ n'est pas sous la Loi de l'Ancien Testament, elle est sous la grâce de la Nouvelle Alliance (Romains 6:14).

Les Pharisiens et leur Tradition

Les Pharisiens étaient un parti religieux juif s'étant épanouis en Palestine pendant la dernière partie de la période du Second Temple (515 av. J.-C. — 70 apr. J.-C.). Leur persistance à imposer la **Tradition orale** (la *Torah* non écrite) demeure encore un des principes fondamentaux de la pensée théologique juive. Lorsque la *Mishna* (première partie constituante du Talmud) fut compilée aux environs de l'an 200 apr. J.-C., elle rassembla les enseignements des Pharisiens concernant la Loi juive.

Les Pharisiens (en hébreu : *perushim*) ont émergé en tant que groupement distinct peu après la révolte des Macchabées, autour de 165-160 av. J.-C.. On croit en général qu'ils sont les descendants des Hassidéens (en hébreu ; *hassidim*). Les Pharisiens étaient un parti d'hommes de lois et de scribes en contraste avec les Sadducéens, c'est-à-dire, le parti du grand sacerdoce qui assurait traditionnellement le seul leadership du peuple juif. La différence fondamentale ayant amené à la séparation entre les Pharisiens et les Sadducéens reposait dans leur attitude respective en regard de la Torah (les cinq premiers livres de l'Ancien Testament) et leur problème à y trouver les réponses aux questions et à y établir leurs bases de décision concernant les affaires légales et religieuses contemporaines survenant sous des circonstances fort différentes de celles de l'époque de Moïse. En réaction à

ce problème, les Sadducéens refusaient, de leur côté, d'accepter tout précepte comme obligatoire s'il n'était pas fondé directement sur la Torah, c'est-à-dire, la **Loi écrite**. Les Pharisiens, quant à eux, croyaient que la Loi que Dieu avait donnée à Moïse comportait deux volets consistant en une Loi écrite et une **Loi orale**, c'est-à-dire, l'enseignement des prophètes et les traditions orales du peuple juif. Alors que les Sadducéens enseignaient que la Torah écrite était la seule source de révélation, les Pharisiens adoptèrent le principe de l'évolution de la Loi ; pour eux, les hommes devaient user de leur raison pour interpréter la Torah et l'appliquer aux problèmes contemporains. Plutôt que de suivre aveuglément la lettre de la Loi, même si cela entraînait en conflit avec la raison et la conscience humaines, croyaient-ils, les Pharisiens se mirent à harmoniser les enseignements de la Torah avec **leurs propres idées** ou trouvaient dans la Torah **leurs propres idées apparemment suggérées ou insinuées**. Ils pensaient ainsi interpréter la Loi selon son esprit ; au fil du temps, lorsqu'une loi avait pris de l'âge et était devenue périmée à cause des changements de conditions, ils lui donnaient une signification nouvelle qui leur semblait plus acceptable, en cherchant le support scripturaire venant appuyer leur action par le moyen d'un système ramifié d'une herméneutique parfois très complexe. C'est grâce à cette tendance progressive des Pharisiens que leur interprétation de la Torah a continué à se développer et est demeurée jusqu'à aujourd'hui une force motrice du judaïsme.

À prime abord, les Pharisiens ne formaient pas un parti politique, mais une société d'érudits et de piétistes. Ils jouirent d'une grande foule de disciples populaires. Dans le Nouveau Testament, ils se posèrent en porte-parole de la majorité juive. Aux alentours de l'an 100 av. J.-C., une longue lutte éclata alors que les Pharisiens tentaient de démocratiser la religion juive et la soustraire au contrôle des prêtres du Temple. Les Pharisiens affirmèrent que Dieu pouvait et devait être adoré même loin du Temple et en dehors de Jérusalem. Pour les Pharisiens, le culte ne se limitait pas aux sacrifices sanglants — pratique des prêtres du Temple — mais résidait également dans la prière et dans l'étude de la Loi de Dieu. C'est ainsi que les Pharisiens adoptèrent la **synagogue** en tant qu'institution de culte religieux en dehors du Temple et séparée de lui. La synagogue peut donc être considérée comme une institution pharisaïque puisque les Pharisiens l'ont développée, l'ont amené à un statut élevé et lui ont donné une place centrale dans la vie religieuse juive.

La période active du pharisaïsme, mouvement le plus influent dans le développement du judaïsme orthodoxe, s'étend jusqu'à au-delà des 2^e et 3^e siècles apr. J.-C.. Les Pharisiens persévérèrent à transmettre le judaïsme au moyen de la flexibilité qu'ils donnèrent à l'interprétation scripturaire juive face aux changements de circonstances historiques. Les efforts qu'ils vouèrent à l'éducation s'avérèrent d'une importance cruciale dans l'histoire juive subséquente ; après la destruction du second Temple et la chute de Jérusalem en l'an 70 apr. J.-C., ce sont les synagogues et les écoles des Pharisiens qui continuèrent à fonctionner et à promouvoir le judaïsme pendant les longs siècles suivant la Diaspora. Aujourd'hui, ce sont les *haredim* qui forment la faction ultra orthodoxe de la religion juive. Les *hassidim* sont une autre branche de l'orthodoxie judaïque.

Le Chabad Loubavitch

Sur le site Internet de l'Université de Calgary, dans la page du professeur associé en théologie, le Dr Eliezer Segal présente une foison d'informations au sujet du judaïsme ancien et moderne. Une des écoles modernes de la philosophie judaïque est le **Chabad Loubavitch** que le Dr Segal décrit comme étant un mouvement kabbalistique :

« Le nom de "Chabad" est l'acronyme hébraïque de l'expression "*Chokmah*", "*Binah*" et "*Da'at*" — Sagesse, Intelligence et Connaissance. Ces termes kabbalistiques sont au cœur de la théologie intellectuelle distinctive du mouvement [...] Le nom de *Loubavitch* se réfère à une ville de la Lituanie ayant été le centre du mouvement pendant une période brève durant le dix-neuvième siècle [...] L'hassidisme du Chabad a été une force majeure chez les Juifs de Russie et de Lituanie dès ses débuts...

« En 1940, le chef du mouvement, le rabbin Joseph Isaac Schneersohn, déménagea de Russie en Amérique. Dès les débuts, il exprima sa détermination à faire du mouvement loubavitch un mouvement religieux américain (par exemple, en abandonnant les longs frocs européens traditionnels en faveur de vêtements de style américain). »

Le Chabad Loubavitch est aujourd'hui un mouvement international dont le quartier

général se situe à New York. Les *Amis Américains du Chabad Loubavitch* à Washington, DC, coordonnent les activités du Chabad sur la Colline du Capitole, les lobbies pour les causes du Chabad et dirigent les groupes d'étude et les programmes sociaux conçus pour les membres du Congrès. En 1991, le Chabad Loubavitch, en collaboration avec le Président Bush, a établi l'observance de la **Journée de l'Éducation** aux Etats-Unis « pour que le monde revienne aux valeurs morales et éthiques contenues dans les **Sept Lois Noachiques** ».

Droit public 102-14 (H. J. Res. 104) : 20 mars 1991

Journée de l'Éducation, Proclamation des Etats-Unis

Résolution commune visant à désigner le 26 mars 1991 Journée de l'Éducation aux Etats-Unis

« Attendu que le Congrès reconnaît la tradition historique des valeurs et des principes éthiques qui sont le fondement de la société civilisée et sur lesquels notre grande Nation fut érigée ;

« Attendu que ces valeurs et ces principes éthiques sont la base de la société depuis l'aube de la civilisation, alors qu'on les nommait les Sept Lois Noachiques ;

« Attendu que, sans ces valeurs et ces principes éthiques, l'édifice de la civilisation est en sérieux péril de retourner au chaos ;

« Attendu que la société est profondément préoccupée par le récent affaiblissement de ces principes, ce qui a provoqué des crises ayant assiégé et menacé le tissu de la société civilisée ;

« Attendu que la préoccupation justifiée occasionnée par ces crises ne doit pas permettre aux citoyens de la Nation de perdre de vue leur responsabilité de transmettre ces valeurs éthiques provenant de notre distingué passé à la génération future ;

« Attendu que le mouvement Loubavitch a encouragé et promu ces valeurs et ces principes éthiques partout dans le monde ;

« Attendu que le rabbin Menachem Mendel Schneerson, leader du mouvement Loubavitch, est universellement respecté et révééré et que son quatre-vingt-neuvième anniversaire tombe le 26 mars 1991 ;

« Attendu qu'en hommage à ce grand leader spirituel, le "rebbe", sa quatre-vingt-dixième année sera considérée comme une année "d'éducation et de don", l'année dans laquelle nous retournerons à l'éducation et à la charité pour ramener le monde vers les valeurs morales et éthiques contenues dans les Sept Lois Noachiques ; et

« Attendu que le tout sera reflété dans un manuscrit honorifique international signé par le Président des Etats-Unis et d'autres chefs d'état : qu'il soit maintenant

« Résolu par le Sénat et les Représentants de la Chambre des Etats-Unis d'Amérique en assemblée du Congrès, Que le 26 mars 1991, le début de la quatre-vingt-dixième année du rabbin Menachem Schneerson, leader du mouvement mondial Loubavitch, soit désigné "Journée de l'Éducation aux Etats-Unis". Le Président est prié d'émettre une proclamation appelant le peuple des Etats-Unis à observer ce jour selon les activités et les cérémonies appropriées.

« Approuvé le 20 mars 1991. »

Enseignement kabbalistique

Les doctrines du Mouvement Loubavitch sont imprégnées de la **kabbale**, recueil à la source du mysticisme et du gnosticisme juifs. L'Encyclopédie des Religions déclare que l'interprétation hassidique loubavitch du système **lurianique** de la kabbale fait partie de ce qu'on enseigne dans les institutions juives internationales.

« La branche dominante de la Cabale dans les *yeshivot* cabalistiques modernes (académies juives traditionnelles) est le **système lurianique**. On l'étudie d'après l'interprétation offerte par Moshe Hayyim Luzzatto, par Eliyyahu ben Shelomoh Aalman, par le Habad, mouvement loubavitch hassidique et par les cabalistes sépharades de l'Académie Beit El de Jérusalem. »[1]

Le système lurianique de la kabbale a été développé par le rabbin **Luria** (Ari). L'Encyclopédie des Religions dit du rabbin Luria qu'il fut le plus influent des théosophes kabbalistes : « Le succès de la pensée de Luria fut instantané : sa

théosophie fut acceptée à l'unanimité [...] et sa kabbale fut considérée comme supérieure au système cordovérien [la kabbale du rabbin Moshe Cordovero]. »[2]

Helena Petrovna Blavatsky, célèbre théosophe, fait remonter la kabbale jusqu'aux anciens mystères de Babylone et de l'Égypte : « C'est bien connu, la kabbale ne tient pas ses origines des Juifs qui en tirèrent l'idée des Chaldéens et des Égyptiens. »[3] Blavatsky déclare, dans son *Theosophical Glossary* : « Le kabbaliste est un étudiant de la "science secrète" [...] Cette doctrine secrète est identique à celle des Chaldéens et elle comprend en même temps beaucoup de "magie" et de sagesse perses [...] La kabbale découle directement de la Doctrine Secrète primitive de l'Orient ; au travers des Védas, des Upanisads, d'Orphée et Thalès, de Pythagore et des Égyptiens. Quelle qu'en soit la source, son substrat est en tout identique à ceux des autres systèmes, du *Livre des Morts* jusqu'aux derniers Gnostiques. »

Le *Livre secret des gnostiques égyptiens* affirme que le *Livre de la caverne aux trésors* doit contenir les enseignements secrets écrits par Adam qui, avant son enterrement en Perse, les transmet à Noé. Selon la tradition gnostique, le « christianisme naissant » s'entremêla avec le zoroastrisme et les commandements d'Adam à Noé furent préservés en Perse pour les générations futures.

[NOTE : Un simple calcul au sein de la généalogie d'Adam jusqu'au déluge nous dévoile une période de 1 656 ans que je n'ai jamais vue contestée. Genèse 7:6 nous dit ceci : « Or, Noé était âgé de **six cents** ans, quand le déluge eut lieu, et que les eaux vinrent sur la terre ». Noé est donc né 1 056 ans après la création d'Adam. Dans Genèse 5:5 nous lisons : « Tout le temps qu'Adam vécut, fut donc de **neuf cent trente** ans ; puis il mourut. » Adam est mort 126 ans **avant** la naissance de Noé. Il était alors impossible à Adam de transmettre le *Livre de la caverne aux trésors* à Noé avant son enterrement en Perse. Le *Livre secret des gnostiques égyptiens* affirme donc un mensonge. Pour ce qui est de la tradition gnostique, elle vaut alors ce qu'elle vaut...]

« L'œuvre principale dans laquelle [...] toutes ces traditions se sont synchronisées est le *Livre de la caverne aux trésors* [...] Il fait sortir toutes ces révélations de la bouche d'Adam en tant que premier d'une longue série de prophètes qui ont prédit de quelle manière les Mages devaient attendre l'annonce du Sauveur, près de cette

caverne dans laquelle Adam devait lui-même être enterré et où les Trésors sont cachés et que les Mages devaient amener à Bethléem...

« Du *Livre de la caverne aux trésors* [...] citons quelques lignes, censément prononcées par les Mages : Adam communiqua des révélations à son fils Seth [...] il recommanda à son fils Seth de ne pas faillir dans la justice comme lui, Adam, l'avait fait. Seth accueillit les enseignements de son père d'un cœur pur et il lui fut donné d'inscrire cette sagesse dans un livre et de l'enseigner [...] Et, grâce à lui, pour la première fois dans le monde, on vit un livre écrit au nom du Très-Haut. Seth légua le livre ainsi rédigé à ses descendants et ce livre fut transmis jusqu'à Noé [...] qui amena avec lui dans l'Arche les livres de ces enseignements [...] les mystères inscrits dans les livres de Seth [...] Ces mystères et cette narration ont été transmis à nos pères [...] qui nous les ont remis. »[4]

L'Encyclopédie du judaïsme situe les Lois de Noé dans le Talmud Bavli, c'est-à-dire, le Talmud babylonien.

[NOTE : Au sujet du Talmud babylonien (TB), la déclaration suivante est bien représentative du « savoir » juif : « Il y a deux éditions du Talmud : le Talmud de Jérusalem et le Talmud babylonien. Des deux, c'est le Talmud babylonien qui fait autorité dans le judaïsme orthodoxe qui le considère divinement inspiré [...] La supériorité du Talmud babylonien est si grande que, lorsque les gens parlent aujourd'hui du Talmud, ils sous-entendent toujours le Talmud babylonien. L'autorité du Talmud babylonien est également plus grande que le Talmud de Jérusalem. En cas de doute, le premier est décisif. »][5]

Les Lois Noachiques — d'après l'*Encyclopédie du Judaïsme*

- (1) Justice civile [le devoir d'établir des tribunaux] ;
- (2) Prohibition de blasphème [ce qui comprend le rapport de faux témoins] ;
- (3) Abandon de l'idolâtrie ;
- (4) Prohibition de l'inceste [incluant l'adultère et autres offenses sexuelles] ;
- (5) Prohibition du meurtre ;

(6) Prohibition du vol ;

(7) Loi défendant de manger de la chair [un membre] arrachée d'un animal vivant [i.e., la cruauté sous toutes ses formes] (TB, Sanh. 56A)

Le Talmud établit également la punition pour désobéissance : « Un élément additionnel de la plus grande sévérité veut que la violation de n'importe quelle des sept lois assujettisse les Noahides [6] à la peine capitale par décapitation (Sanh. 57A). »

La seconde Loi de Noé prohibant le blasphème interdit le culte fait à Jésus-Christ, ce dernier ayant été jadis accusé de ce même « crime » par le sanhédrin. Moïse Maimonide (rabbin Moshe ben Maimon — 1138-1204), mieux connu sous le nom de Rambam, est reconnu universellement pour sa prééminence comme penseur et philosophe juif. Son influence est toujours aussi forte aujourd'hui. L'œuvre classique de Maimonide, la *Mishnah Torah*, s'ouvre par une section sur la théologie philosophique systématique, en grande partie produite de la science et de la métaphysique aristotélicienne (ou d'Aristote).

La *Mishnah Torah* de Maimonide, au chapitre 10 de la traduction anglaise, déclare ce qui suit à propos de Jésus-Christ :

« Il s'agit d'une *mitzvah* (devoir religieux), cependant, que d'éradiquer les traîtres juifs, les *minnim* et les *apikorsim*, et de les faire descendre dans l'abîme de la destruction, puisqu'ils causent des difficultés aux Juifs et éloignent le peuple de Dieu, comme l'a fait Jésus de Nazareth et ses disciples, ainsi que Tzadok, Baïthos et leurs disciples. Puisse le nom du mécréant pourrir. »[7]

La *Mishnah* est le premier Talmud, ou l'ancêtre du Talmud. À la *Mishnah*, les rabbins ajoutèrent plus tard la *Gemara* (commentaires rabbiniques). Depuis, ils composent le Talmud. Les érudits clament que le Talmud est en partie une collection de traditions orales données à Moïse et qui n'avaient pas encore été mises par écrits du temps de Jésus. Cependant, Christ condamna les traditions de la *Mishnah* (premier Talmud) ainsi que les Scribes et les Pharisiens qui les enseignaient parce que le Talmud annule l'enseignement des Écritures. L'avertissement de Jésus-Christ concernant les traditions des hommes rendant nulle et non avenue la Parole de Dieu

(Marc 7:1-13) fait directement référence à la *Mishnah*.

En outre, les commandements que nous trouvons dans Genèse 9 et Actes 15 ne sont pas les Sept Lois Noachiques des kabbalistes loubavitch et le contexte dans lequel apparaissent ces commandements n'a aucune corrélation avec l'agenda radical des mouvements promouvant les dites Lois Noachiques. Les informations que nous publions en ligne à propos des mouvements kabbalistiques mettent en lumière le véritable judaïsme orthodoxe en tant que composante principale de la **future religion de la Bête et du Faux Prophète. Mystère Babylone** d'Apocalypse 17 consistera en un vaste réseau de la Religion à Mystères couvrant le monde et que plusieurs individus cherchent à n'identifier qu'avec un christianisme apostat moderne afin de couvrir leurs propres péchés.

Les églises chrétiennes ont été infiltrées par les judaïsants modernes qui veulent pousser les croyants à s'engager dans les diverses obligations de leur système particulier de légalisme outrancier. Pour ceux qui allaient être Ses disciples, cependant, Jésus-Christ a énoncé les deux plus grands commandements qui comprennent toute la Loi et les Prophètes : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée ... Et le second semblable à celui-là, est : tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Matthieu 22:37, 39).

Les Lois Noachiques : chemin du Gentil vertueux ?

Parmi ceux qui mettent les Lois de Noé de l'avant, le *B'nai Noach* définit le terme « Noahide » comme étant un Gentil :

« Une *bat Noach* (fille de Noé), ou un *b'nai Noach* (fils/enfant de Noé) est un non-Juif (Noahide) qui suit les lois juives lui ayant été spécialement données par Dieu. »

Le Chabad Loubavitch, le B'nai Noach et même quelques organisations messianiques identifient les Lois Noachiques au commandement donné à Noé dans Genèse 9 et/ou au Concile de Jérusalem dans Actes 15. Toutefois, aucun de ces passages ne contient la moindre trace de ces 7 Lois en tant que code universel ; de même, les desseins de Dieu, lorsqu'Il parla à Noé, ou lors du Concile de Jérusalem, n'ont qu'un lien fort lointain avec l'agenda politique du Mouvement Loubavitch.

Le *Chabad Loubavitch in Cyberspace* déclare plus loin que Dieu a donné les Sept Lois Noachiques sur le Mont Sinaï avec l'intention que les enfants d'Israël les conservent et les enseignent aux Gentils.

« [...] les Sept Lois Noachiques furent données sur le Mont Sinaï à la même époque où la Torah fut donnée au peuple juif [...] Par le don de la Torah, le Dieu d'Israël choisit les enfants d'Abraham, Isaac et Jacob en tant que Son Peuple Élu, lui commandant d'accomplir les 613 préceptes de la Torah. Il ordonna aussi aux justes des autres nations du monde de garder les Sept Commandements des Enfants de Noé et Il ordonna à Moïse et à son peuple de le leur enseigner.

« Pourquoi les Gentils doivent-ils se laisser enseigner par les Juifs ?

« Les Écritures prédisent que les Gentils iront vers les Juifs et leur demanderont de les enseigner. Il y a de nombreuses choses dans les Écritures hébraïques que l'on ne peut comprendre sans apprendre leur contexte juif. »

Le B'nai Noach cite Zacharie 8:22-23 et d'autres rapports scripturaires se référant à la période messianique où les nations gentilles se rendront à Jérusalem. Toutefois, lorsque compris dans leur contexte propre grâce à la révélation du Nouveau Testament, ces passages montrent qu'ils appartiennent au règne millénaire de Jésus-Christ sur terre, après Sa seconde venue.

« Ainsi plusieurs peuples, et de puissantes nations viendront rechercher l'Eternel des armées à Jérusalem, et y supplier l'Eternel. ²³Ainsi a dit l'Eternel des armées : Il arrivera en ces jours-là que dix hommes de toutes les langues des nations empoigneront et tiendront ferme le pan de la robe d'un Juif, en disant : Nous irons avec vous ; car nous avons entendu que Dieu est avec vous. » (Zacharie 8:22-23).

« Or il arrivera aux derniers jours que la montagne de la maison de l'Eternel sera affermie au sommet des montagnes, et qu'elle sera élevée par-dessus les coteaux, et toutes les nations y aborderont. ³Et plusieurs peuples iront, et diront : venez, et montons à la montagne de l'Eternel, à la maison du Dieu de Jacob ; et il nous instruira de ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers ; car la Loi sortira de Sion, et la parole de l'Eternel sortira de Jérusalem. » (Ésaïe 2:2-3).

« Lève-toi, sois illuminée ; car ta lumière est venue, et la gloire de l'Éternel s'est levée sur toi. ²Car voici, les ténèbres couvriront la terre, et l'obscurité couvrira les peuples ; mais l'Éternel se lèvera sur toi, et sa gloire paraîtra sur toi. ³Et les nations marcheront à ta lumière, et les Rois à la splendeur qui se lèvera sur toi. ⁴Elève tes yeux à l'environ, et regarde ; tous ceux-ci se sont assemblés, ils sont venus vers toi ; tes fils viendront de loin, et tes filles seront nourries par des nourriciers, étant portées sur les côtés. ⁵Alors tu verras, et tu seras éclairée, et ton cœur s'étonnera, et s'épanouira de joie, quand l'abondance de la mer se sera tournée vers toi, et que la puissance des nations sera venue chez toi. » (Ésaïe 60:1-5).

Les prophéties loubavitchs attendent qu'un messie surgisse d'au milieu de leur propre leadership :

« Les premiers leaders de la secte prophétisèrent que seuls sept rabbins les dirigeraient et qu'avant la mort du septième, le Messie viendrait [...] Le principal candidat des Loubavitchers pour devenir le Messie, le rabbin Schneerson, est décédé en juin 1994. La puissante secte orthodoxe juive fut prise dans un dilemme, puisque l'on avait déclaré que le Messie apparaîtrait à Jérusalem avant la mort de Schneerson. Pendant que quelques Loubavitchers attendant encore actuellement que Schneerson ressuscite bientôt afin de prouver qu'il est le Messie, la plupart des autres cherchent ailleurs leur libérateur attendu. »

Dans le site du B'nai Noach, *Lumière aux nations*, on ne croit pas que Jésus ait rempli les critères requis du Messie. Encore là, aucune référence aux Écritures n'est fournie concernant la mission du messie anticipé :

« Selon les prophètes de la Bible, on retrouve parmi les missions les plus fondamentales du messie :

- faire en sorte que le monde entier retourne vers Dieu et Ses enseignements ;
- restaurer la dynastie royale des descendants de David ;
- superviser la reconstruction de Jérusalem, y compris son Temple, dans l'éventualité qu'il n'ait pas déjà été reconstruit ;
- rassembler le peuple juif de par toutes les parties du monde et le ramener

chez lui, en Terre d'Israël ;

- rétablir le Sanhédrin ;
- restaurer le système sacrificiel ;
- restaurer l'année sabbatique et le jubilé.

Le site de *The Inner Dimension* illustre des tableaux démontrant la correspondance entre les Lois Noachiques et les *Sephirot*, c'est-à-dire, le chemin initiatique enseigné par la Kabbale, livre du mysticisme juif. En d'autres termes, par l'observance des Lois de Noé, le Gentil vertueux accéderait au chemin initiatique menant à la perfection.

« Chaque âme humaine possède dix (10) *sefirot* ou pouvoirs spirituels. Les trois premiers sont intellectuels, alors que les sept autres ont rapport aux émotions [...] les sept commandements de Noé correspondent aux sept pouvoirs émotifs de l'âme. Ceux-ci, en retour, correspondent aux sept parties majeures du corps [...] ces sept commandements sont arrangés dans la structure *sefirotique* d'une manière familière aux étudiants de la Kabbale... »

Nous tenons à vous faire remarquer que l'administration des Lois Noachiques sera tenue par un **sanhédrin restauré**, corps dirigeant des Juifs qui avait jadis supposé Jésus-Christ coupable de blasphème sous les accusations de deux faux témoins. Dans la section de la *Cour de Justice* des Lois Noachiques, il est stipulé : « Une personne peut être déclarée coupable [sic] dans une cour noahide sur l'accusation d'un seul témoin, mais seulement si le dit témoin est reconnu comme une personne vertueux. »

Les Lois Noachiques sont définies comme **Le chemin du Gentil vertueux**. Mais qui sont ces Gentils vertueux ? Le Psaume 14 déclare sentencieusement **qu'ils n'existent PAS !**

« *Ils se sont corrompus, ils se sont rendus abominables en leurs actions ; il n'y a personne qui fasse le bien.* ²*L'Eternel a regardé des cieux sur les fils des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui soit intelligent, et qui cherche Dieu.* ³*Ils se sont tous égarés, ils se sont tous ensemble rendus odieux, il n'y a **personne** qui fasse le bien, **non pas même un seul*** (Psaume 14 : 1-3).

Cela vaut pour les Juifs comme pour les Gentils ! Paul a répété la même chose dans Romains 3:9-18 : « *Et quoi ? Sommes-nous donc plus excellents ? Nullement ; car nous avons déjà fait voir que tous, Juifs et Grecs, sont assujettis au péché,* ¹⁰*Selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, non pas même un seul.* ¹¹*Il n'y a personne qui ait de l'intelligence ; il n'y en a point qui cherche Dieu.* ¹²*Tous se sont égarés, et se sont tous ensemble corrompus ; il n'y en a point qui fasse le bien, non pas même un seul.* ¹³*Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servis de leurs langues pour tromper ; il y a un venin d'aspic sous leurs lèvres.* ¹⁴*Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume.* ¹⁵*Ils ont les pieds légers pour répandre le sang.* ¹⁶*La désolation et la ruine sont dans leurs voies.* ¹⁷*Ils n'ont point connu le chemin de la paix.* ¹⁸*La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux. »*

Parce que les Juifs se considéraient justes, le Seigneur Jésus-Christ a dit : « *..je ne suis point venu appeler à la repentance les justes, mais les pécheurs* » (Marc 2:17). Et à ceux qui luttèrent pour alléger leur fardeau de péchés par le moyen de l'obéissance à la Loi, Il déploya Son invitation à venir à Lui pour se libérer du joug de leurs péchés :

« *Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai.* ²⁹*Chargez mon joug sur vous, et apprenez de moi parce que je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez le repos de vos âmes.* ³⁰*Car mon joug est aisé, et mon fardeau est léger* (Matthieu 11:28-30).

La fausse doctrine préconisant qu'il faille mériter la justice par l'observance des Lois Noachiques est un affront direct à la grâce de Dieu qui impute la justice de Christ aux hommes pécheurs sur l'unique base de la foi. Éphésiens 2:1-10 décrit le salut véritable par lequel Dieu unit le croyant à Jésus-Christ et qui lui permet de vaincre la puissance du péché. « *Et lorsque vous étiez morts en vos fautes et en vos péchés,* ²*Dans lesquels vous avez marché autrefois, suivant le train de ce monde, selon le Prince de la puissance de l'air, qui est l'esprit qui agit maintenant avec efficace dans les enfants rebelles à Dieu.* ³*Entre lesquels aussi nous avons tous conversé autrefois*

dans les convoitises de notre chair, accomplissant les désirs de la chair et de nos pensées ; et nous étions de notre nature des enfants de colère, comme les autres.

⁴(Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, par sa grande charité de laquelle il nous a aimés ;) ⁵Lors, dis-je, que nous étions morts en nos fautes, il nous a vivifiés ensemble avec Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés. ⁶Et il nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ ; ⁷Afin qu'il montrât dans les siècles à venir les immenses richesses de sa grâce par sa bonté envers nous par Jésus-Christ. ⁸Car vous êtes sauvés par la grâce, par la foi ; et cela ne vient point de vous, c'est le don de Dieu. ⁹Non point par les oeuvres, afin que personne ne se glorifie. ¹⁰Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ pour les bonnes oeuvres, que Dieu a préparées afin que nous marchions en elles » (Éphésiens 2:1-10).

Voici comment Matthew Henry illustre le merveilleux salut que Dieu a offert aux pécheurs — Juifs comme Gentils :

« Notre Seigneur Jésus est notre Rédempteur, notre Rédempteur éternel ; Il jette un regard de compassion sur l'état déplorable de l'humanité déchue [...] à un coût très élevé, Il a racheté pour nous l'héritage céleste qui, à cause de nos péchés, était confisqué aux mains de la justice divine, et que nous n'aurions jamais été en mesure de racheter. Il S'acheta un peuple particulier qu'Il épousera, même s'il s'agit d'étrangers et d'inconnus [...]

« Bien qu'Il ait été riche, Il S'est pourtant fait pauvre pour nous, mais Il a été abondamment récompensé par Son Père qui, parce qu'Il S'est humilié, L'a exalté au plus haut niveau et Lui a donné un nom plus grand que tous les noms. À cette union, Christ invite le pécheur périssant. Cette relation avec le pauvre croyant méprisé, Il la déclare et la glorifie. Acceptons donc avec joie Son salut, cherchant en Lui notre bonheur et nous vouant à Son service. »

L'aube de la civilisation

Si le Code de Loi Universel de Noé est contraire à la Parole de Dieu, quelle en est

donc la source ?

Les deux premières clauses de la Résolution adoptée le 26 mars 1991 sous l'appellation de *Journée de l'Éducation aux États-Unis* déclarent que les USA ont été fondés sur les « Sept Lois Noachiques » ayant servi de fondement de la société dès l'aube de la civilisation.

« Attendu que le Congrès reconnaît la tradition historique des valeurs et des principes éthiques qui sont le fondement de la société civilisée et sur lesquels notre grande Nation fut érigée ;

« Attendu que ces valeurs et ces principes éthiques sont la base de la société depuis l'aube de la civilisation, alors qu'on les nommait les Sept Lois Noachiques ;

Dans le cyberspace, le Chabad Loubavitch présente une *Histoire des Lois Noachiques* entièrement fabriquée et où on prétend que ces Lois proviennent en droite ligne d'Adam qui les a transmises à Noé et qui furent ensuite données à Moïse ; et l'on cite le Talmud et un « sage » juif, un dénommé Rashi, comme source d'information de ce mythe. Vous noterez dans le passage suivant du Chabad Loubavitch une extrapolation talmudique des Écritures en ce qui regarde le sabbat — pratique courante des Pharisiens que ne manqua pas de souligner notre Seigneur à leur endroit.

« Lorsque Dieu ordonna à Adam : *“Puis l'Éternel Dieu commanda à l'homme, en disant : Tu mangeras librement de tout arbre du jardin. ¹⁷Mais quant à l'arbre de la science du bien et du mal, tu n'en mangeras point ; car dès le jour où tu en mangeras, tu mourras de mort”* (Genèse 2:16-17). Ce simple commandement renferme la source des Sept Commandements de Noé. En outre, Adam fut chargé par Dieu de la responsabilité d'enseigner les dites lois aux générations futures [...]

« Il est de principe d'analyse biblique que, lorsqu'un verset déclare *“Et l'Éternel parla à Moïse, disant...”*, cela signifie que Dieu enseigna quelque chose à Moïse et qu'Il S'attendait à ce que celui-ci l'enseigne au peuple juif, ou, dans le cas des Sept Commandements des Enfants de Noé, à toute l'humanité. Et ainsi, Adam enseigna à ses enfants les Sept Lois Universelles [...]

« La preuve évidente que les descendants d'Adam connaissaient ces lois et que le Juge et Père divin S'attendait à ce qu'ils y obéissent se voit en ce que, quelques 1 557 ans plus tard, Il suscita le Grand Déluge pour punir l'échec de l'humanité en regard de l'observance aux commandements. *“Dieu donc regarda la terre, et voici elle était corrompue ; car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre”* (Genèse 6:12).

« C'est ainsi qu'avec un monde nouveau et un nouveau départ dans le but de l'ériger dans la sainteté, Dieu réaffirma les sept commandements originaux qu'Il avait enseignés à Adam. Dieu bénit Noé, ses fils et leurs épouses, et Il leur promit qu'Il ne détruirait plus jamais le monde comme Il l'avait fait, scellant Sa promesse pour toujours en passant une alliance avec Noé en tant que père de l'humanité. L'arc-en-ciel, avec ses sept couleurs reflète la beauté et la divinité des Sept Commandements des Enfants de Noé [...]

« Selon une certaine opinion, le Talmud déclare que le fruit de l'arbre de la connaissance était le raisin. Le mal qu'Adam avait fait était d'avoir bu du vin d'une manière profane. Dieu avait l'intention qu'Adam attende au sabbat qui devait arriver quelques heures plus tard, et alors le fruit de l'arbre, le raisin, aurait été employé à sanctifier le sabbat et porter témoignage du fait que Dieu avait créé le monde en six jours et S'était reposé le septième. On argumente que Noé savait la profonde signification de la transgression d'Adam et qu'en plantant une vigne et en utilisant le vin pour un but saint, il pouvait achever la rectification complète du péché. Mais Noé échoua. Il s'intoxiqua et fut découvert, nu, par son plus jeune fils, Cham, qui lui fit honte en appelant les deux autres fils de Noé, Sem et Japhet, pour qu'ils voient leur père nu et ivre.

« À propos de ce verset (Genèse 9:22), Rashi observe que Cham a, soit castré son père, soit qu'il a eu des relations homosexuelles avec lui, ou encore les deux. Sem et Japhet recouvrirent leur père respectueusement avec un vêtement, mais le dommage était fait. Noé se réveilla et maudit Cham et ses descendants, et la Présence divine regarda avec pitié, maintenant du haut du cinquième ciel.

[NOTE : Même ce passage est mal interprété par le rabbin Rashi. Voici ce que nous lisons dans Genèse 9:20 « *Or, Noé commença à cultiver la terre et planta de la*

vigne. ²¹Et il but du vin, et s'enivra, et **se** découvrit au milieu de sa tente. ²²Et Cham, père de **Canaan**, ayant vu la nudité de son père, le rapporta dehors à ses deux frères. ²³Mais Sem et Japhet prirent le manteau, le mirent tous deux sur leurs épaules, et marchant en arrière, ils couvrirent la nudité de leur père ; et comme leurs visages étaient tournés, ils ne virent point la nudité de leur père. ²⁴Et Noé, réveillé de son vin, apprit ce que son fils cadet lui avait fait. ²⁵Et il dit : Maudit soit **Canaan** ! il sera serviteur des serviteurs de ses frères. [Noé a maudit le **fi**ls de Cham et **non** Cham lui-même. C'est Canaan qui a déshonoré Noé.] ²⁶Puis il dit : Béni soit l'Éternel, Dieu de Sem, et que **Canaan** soit leur serviteur ! ²⁷Que Dieu étende Japhet et qu'il habite dans les tentes de Sem ; et que **Canaan** soit leur serviteur » ! Terminons l'extrait de l'article *Histoire des Lois Noachiques*.]

« Les Sept Commandements des Enfants de Noé demeurèrent, comme avant le Déluge, ignorés de tous, sauf de quelques-uns, en particulier Sem et son petit-fils Héber qui établit des Maisons d'études dans le but de comprendre et d'accomplir les Lois Noachiques. »

Il est inutile, pensons-nous, de faire remarquer au lecteur véritablement chrétien le caractère mensonger de ces propos talmudiques. L'évidence parle par elle-même. On voit à l'œuvre ici la manière très cavalière que les « sages » ont toujours entrepris d'interpréter les Écritures selon leur convenance, en faisant dire à Dieu ce que Dieu n'a point dit.

La Maison de l'esclavage

Sous couvert d'un judaïsme prétendument fondé sur la Torah (la Loi de Moïse — le Pentateuque), les kabbalistes ramènent les Juifs et les Gentils en Égypte, l'ancienne maison de l'esclavage — un fait confirmé par la théosophiste H. P. Blavatsky qui retrace l'origine de la kabbale aux religions à mystères de Babylone et de l'Égypte : « C'est bien connu, la kabbale ne tient pas ses origines des Juifs qui en tirèrent l'idée des Chaldéens et des Égyptiens. »[8]

Le *Livre secret des gnostiques égyptiens* présente un récit concernant Adam et Noé qui ressemble à s'y méprendre à celui du Chabad Loubavitch. L'auteure Jeanne

Doresse a révélé l'existence du *Livre de la caverne aux trésors* sacré qui fusionne les traditions du « christianisme naissant » avec les mythes iraniens et juifs (Zoroastre), y incluant la « sagesse » ou les « mystères » qui auraient censément été transmis d'Adam à Seth, puis à Noé.

« Du *Livre de la caverne aux trésors* [...] citons quelques lignes, censément prononcées par les Mages : Adam communiqua des révélations à son fils Seth [...] il recommanda à son fils Seth de ne pas faillir dans la justice comme lui, Adam, l'avait fait. Seth accueillit les enseignements de son père d'un cœur pur et il lui fut donné d'inscrire cette sagesse dans un livre et de l'enseigner [...] Et, grâce à lui, pour la première fois dans le monde, on vit un livre écrit au nom du Très-Haut. Seth légua le livre ainsi rédigé à ses descendants et ce livre fut transmis jusqu'à Noé [...] qui amena avec lui dans l'Arche les livres de ces enseignements [...] les **mystères** inscrits dans les livres de Seth [...] Ces **mystères** et cette narration ont été transmis à nos pères [...] qui nous les ont remis. »[9]

Les Francs-maçons : les vrais Noahides

Dans *L'histoire de la franc-maçonnerie*, le grand adepte et prince de la maçonnerie, Albert Mackey, raconte la suite des récits égypto-kabbalistiques concernant Noé :

« Après que Noé fut sorti de l'Arche, l'on dit qu'il aurait promulgué sept préceptes en vue du gouvernement de la nouvelle race d'hommes dont il serait l'ancêtre [...] (1) Accomplir la justice ; (2) adorer Dieu ; (3) s'abstenir de l'idolâtrie ; (4) préserver la chasteté ; (5) ne pas commettre de meurtre ; (6) ne pas voler ; (7) ne pas manger de sang. »[10]

Plus loin, Mackey prétend que Noé serait à la source d'une religion à mystères connue en tant que « **culte arkite** » [ou **arkien**] :

« L'influence de Noé sur la doctrine maçonnique se retrouve dans la croyance quasi universelle des hommes aux événements du déluge et l'établissement subséquent, au sein de nombreuses nations, d'un système religieux que les ethnologues connaissent sous le nom de "Culte Arkien" [...] D'où est venu ce système que les érudits modernes nomment "culte arkien" et dans lequel se trouvent les rites et les mystères ayant éventuellement été communiqués aux autres religions anciennes ? Il

y a toujours eu une certaine allusion aux événements du déluge de Noé — à l'Arche comme étant la MATRICE DE L'HUMANITÉ, aux huit personnes sauvées en son sein comme étant l'Ogdoad ou le nombre sacré — et à la rénovation du monde, comme symbole du passage de la mort à la vie éternelle. »[11]

En ce qui regarde le Culte Arkien, le rapport de *Watch Unto Prayer, A Sacred Assembly*, explique la doctrine kabbalistique blasphématoire disant que le Saint des Saints à l'intérieur du Temple de Jérusalem était la « matrice de la nature » (*Hathor*) ou la déesse Isis. C'est de cette interprétation kabbalistique des Écritures que la Franc-maçonnerie soutire son rite initiatique du troisième degré dans lequel le Maître Maçon est baptisé en la mort d'Osiris et ressuscité à l'immortalité.

Le prince adepte Albert Mackey écrit que les Anciennes Charges exigent des Maçons qu'ils obéissent aux préceptes de Noé en tant que « Loi Morale », c'est-à-dire, « cette religion sur laquelle tous les hommes tombent d'accord. »

« [...] Une révision des Anciennes Charges [...] contient ce passage : “Un maçon est obligé, de par sa tenure, d'obéir à la Loi Morale.” Dans l'édition de 1738, le Dr Anderson a, sans en avoir l'autorité, complété la phrase en ajoutant les mots : “en tant que vrai Noahide” [...] Les seules lois religieuses qu'on oblige un franc-maçon à obéir sont celles contenues dans le code qu'on a attribué à Noé. Ce sentiment est encore exprimé vers la fin des “Anciennes Charges” où l'on dit que le maçon n'est obligé qu'envers “la religion sur laquelle tous les hommes tombent d'accord”, ce qui exclut dès lors l'athéisme et exige l'observance de ces lois toutes simples et cette moralité telles qu'imposées par les préceptes de Noé. »[12]

Le site Internet de *History of English Freemasonry* définit les Anciennes Charges de la Franc-maçonnerie comme les « devoirs » moraux du maçon : « Ce sont des rouleaux de parchemin atteignant jusqu'à neuf pieds de long ou des feuilles de papier assemblées en cahiers contenant une histoire légendaire du Commerce et des Charges du maçon et récitant les devoirs de celui-ci envers son Dieu, son maître, sa profession et ses compagnons. »

Le Chabad Loubavitch explique que les enfants de Noé sont les Gentils :

« Relativement aux commandements de Dieu, l'humanité entière est divisée en deux

classifications générales — les Enfants d'Israël et les Enfants de Noé. Les Enfants d'Israël sont les Juifs, les descendants du Patriarche Jacob. Ils ont ordre d'accomplir les 613 commandements de la Torah. Les Enfants de Noé sont les Gentils, compris dans les soixante-dix nations du monde. Ils sont obligés envers les Sept Lois Universelles, aussi connues comme les Sept Lois des Enfants de Noé ou Sept Lois Noachiques. »

D'après la doctrine maçonnique, un Noahide fait partie de la moyenne des Gentils, alors qu'un « vrai Noahide » serait un « Gentil vertueux » (c'est-à-dire, un Maçon) qui poursuit l'étude des Sept Lois et les garde, atteignant de ce fait un degré avancé de spiritualité.

« Quand un Enfant de Noé s'engage dans l'étude des Sept Lois Universelles, il est capable d'atteindre un niveau de spiritualité plus élevé que le Grand Prêtre des Juifs qui possède seul la sanctification pour entrer dans le Saint des Saints à l'intérieur du Temple de Jérusalem. »

Albert Mackey soutient la nature obligatoire des Lois de Noé pour le salut : « Ces sept obligations [...] le sont pour tous les hommes, vu que tous les hommes sont descendants de Noé, et les Rabbins soutiennent que celui qui les observe, même s'il n'est pas Israélite, aura sa part dans la vie future, et il est du devoir de chaque Juif d'imposer leur pleine observance partout où il en a le pouvoir. »[13]

Mise à jour concernant les Lois Noachiques

« Les Noahides et le rabbin en chef de Rome, Riccardo Di Segni.

« À Rome, le 17 janvier 2002, Dans l'amphithéâtre du Principal Séminaire Pontifical Romain, une réunion fut organisée par le Diocèse de Rome, faisant partie de la Journée de Dialogue Judéo-chrétien. Du côté catholique, étaient présents le cardinal Jorge Maria Mejia et monseigneur Rino Fisichella, et, du côté juif, le rabbin Riccardo Di Segni qui remplaçait le rabbin Elio Toaff en tant que Rabbin en chef de Rome [...]

« Le rabbin expliqua les sept préceptes que tous les Noahides doivent respecter :

« Ces règles sont : l'interdiction de tout culte rendu en dehors du monothéisme ; l'interdiction du blasphème ; l'obligation de former des tribunaux ; l'interdiction

d'homicide, de vol, d'adultère et d'inceste ; et l'interdiction de consommer de la nourriture arrachée d'animaux vivants.

« [...] Le rabbin fixa entièrement son attention sur le premier précepte, celui concernant le monothéisme : “En ce qui a trait au culte monothéiste, cela ne soulève apparemment aucun doute quant aux religions majeures.” Le judaïsme, le christianisme et l'islam ne sont-ils pas définis, dans le langage post-conciliaire nous étant devenu aujourd'hui familier, comme les “trois religions monothéistes majeures” ? En fait, Di Segni ne voit aucune difficulté à définir les musulmans comme des monothéistes stricts et même circoncis. Mais quant aux chrétiens, il y a des doutes [...]

« **Les chrétiens : monothéistes ou idolâtres ?**

« C'est là où Di Segni — auteur de la republication de *Toledoths Jehsu*, sous le titre nouveau de *Il Vangelo del Ghetto* [L'Évangile du Ghetto], alors que le *Toledoths Jehsu* est un recueil de légendes juives des plus enflammées concernant Jésus — parle sans ambages aux prélats qui l'écoutent :

« “Au point où nous en sommes, il est nécessaire d'apporter une clarification concernant la théologie juive qui, sur le sujet du monothéisme et sur la manière dont il est vécu par le christianisme, soulève un débat qui s'avère avant tout un dilemme. Le point en question est de savoir si l'établissement de la divinité de Jésus peut être compatible avec le concept monothéiste pour un non-Juif (parce qu'il ne l'est absolument pas pour un Juif).”

« En d'autres termes : le Juif qui deviendrait chrétien, croyant ainsi en la divinité de Jésus, cesserait d'être monothéiste pour devenir idolâtre. Peut-on dire la même chose d'un non-Juif ? Est-ce que croire en la divinité de Jésus est un péché d'idolâtrie, une violation du premier précepte de la Loi de Noé ? Le rabbin Di Segni recommande ceci :

« “Comme on peut s'y attendre au sein de la théologie juive, la réponse à cette question ne fait pas l'unanimité : certains la nient fermement alors que d'autres y placent certaines conditions. Selon l'opinion littérale, il en découle que le chrétien ne serait pas sur le chemin du Salut puisqu'il est coupable d'idolâtrie” [...]

[**NOTE** : La philosophie est fondée sur la capacité d'utiliser la logique pour prouver une idée ou un argument. Si l'idée est fausse, le philosophe utilise son intellect pour la faire passer et, s'il réussit, il devient vainqueur. C'est l'astuce que l'on voit utilisée dans cet argument. Subséquemment, une telle philosophie peut apporter la conclusion qu'on veut bien lui donner. Pouvez-vous maintenant percevoir pourquoi le concept de la trinité a été inséré dans le christianisme par l'Église catholique, église elle-même créée par les Juifs pour l'insérer à la tête du « christianisme » ? Bibliquement indéfendable, parce qu'il s'agit d'une fausse doctrine, la trinité est le meilleur prétexte pour les Juifs de « convertir » les chrétiens aux Lois Noachiques en faisant croire que le judaïsme est la tête de pont du salut ! Le plan est machiavélique ! La Parole de Dieu EST monothéiste, mais la vaste majorité des églises dites « chrétiennes » ont adopté une doctrine idolâtre en provenance directe des Mystères de Babylone. Cela donne le prétexte idéal aux judaïsants pour tenter de détourner les chrétiens du christianisme, faisant croire que les Évangiles sont une idolâtrie. Chers lecteurs, la Bible dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, Sa Parole et Son Esprit ne formant qu'une seule et même Personne divine. Jésus est Son image physique, venue sur terre pour que les hommes puissent voir Dieu. Son Esprit est la puissance par laquelle Il agit. Ce concept est fort simple. Et il est biblique !]

« Di Segni conclut : “si l'on doit appliquer le système de Lois Noachiques de manière littérale, elle [la peine de mort] devrait s'appliquer à tous pour que les Noahides puissent l'observer. En outre, la peine de mort s'appliquerait à tout ce qui traite de l'interdiction du culte aux dieux étrangers”, en regard du monothéisme. »

Source : « Les Noahides et le Rabbin en chef de Rome, Riccardo Di Segni », père Francesco Ricossa, *Soladitium*, édition française, No. 53, juillet 2002, originalement traduit en anglais par Suzanne M. Rini, *Trans Et Alia*, Vol. 3, No. 3, septembre 2002, retraduit en français à partir de ce texte anglais par l'auteur.

Le Sanhédrin lancé à Tibériade

Arutz Sheva Israel National News.com

14 octobre 2004

« Une cérémonie exceptionnelle — sans doute la deuxième du genre depuis 1 600 ans — a eu lieu à Tibériade aujourd’hui : le lancement d’un sanhédrin, plus haut tribunal judiciaire juif dans le pays d’Israël.

« Le Sanhédrin, assemblée religieuse qui se réunissait dans une des chambres du Saint Temple à Jérusalem, comprenait 71 sages et existait pendant la période tannaïtique, de quelques siècles avant l’ère chrétienne jusqu’à environ l’an 425 apr. J.-C.. Les détails de la cérémonie d’aujourd’hui sont encore incomplets, mais les organisateurs ont annoncé leur intention de réunir 71 rabbins qui ont reçu une ordination rabbinique spéciale telle que spécifiée par Maimonide [...]

« Le rabbin Yisraël Ariel, qui dirige l’Institut du Temple à Jérusalem, est un des rabbins participants. Il a confié à Arutz-7 aujourd’hui : “Ce n’est qu’une question de temps avant que nous sachions s’il s’agit du Sanhédrin réel que nous attendons — comme de l’établissement de l’État, nous nous en réjouissons, mais nous attendons quelque chose d’encore plus idéal. Il s’agit d’un processus. La cérémonie d’aujourd’hui est la continuation du renouveau du processus d’Ordination en Israël que nous avons souligné il y a quelques mois. Nos sages talmudiques font la description des dix étapes de l’exil du Sanhédrin de Jérusalem vers d’autres endroits jusqu’à ce jour-ci où il se termine à Tibériade — et c’est l’endroit où il avait été prédit que le Sanhédrin serait renouvelé et, d’ici, serait restitué à Jérusalem.”

« Le rabbin Ariel a dit que les rabbins présents incluaient un large éventail de tout le spectre : “Des haredis, des sionistes religieux, des sépharades, des ashkénazes, des hassidiques et bien d’autres — comme le rabbin Yoël Schwartz, le rabbin Adin Shteinzaltz et de nombreux autres [...] Nous ne pouvons espérer un grand consensus ; ce n’est pas de cette façon que ça fonctionne ici. Mais parfois, le processus marche ainsi, du bas jusqu’en haut.” »

Un grand Sanhédrin est donc mis en place. S’agit-il du Grand Sanhédrin d’où sortira le *Moshiach*, ce faux messie antichrist qui se présentera comme le sauveur d’un monde que les Juifs ont grandement contribué à mettre par terre et s’apprêtent à faire glisser dans le chaos le plus total de manière à ce que tous, petits et grands, veuillent adhérer aux soi-disant Sept Lois Noachiques sous la férule du judaïsme, mouture moderne de la Religion à Mystères de Babylone ?

En saisissant les rênes du pouvoir gouvernemental dans la plupart des pays du monde, les nouveaux leaders noahides maçonniques vont se grouiller le derrière pour implanter rapidement tout un agenda de réformes. Un support total ; va être accordé aux forces armées israéliennes pour s'emparer de tout le territoire palestinien désiré par les sionistes depuis plus d'un siècle. Toute l'assistance nécessaire des Noahides leur sera offerte. Les tribunaux juifs vont se voir donner pleine juridiction sur les citoyens juifs dans chaque pays et ceux-ci ne seront plus soumis aux autorités judiciaires gentilles.

« Les juges et les tribunaux noahides de jadis vont remplacer le système judiciaire actuel. Le code judiciaire sera radicalement réécrit pour se conformer à la *halacha* [loi juive]. Ainsi, la Loi et l'Ordre seront pleinement restaurés par l'établissement de mesures de sécurité intérieure, tout cela en accord avec la Torah. » [Comité pour la Victoire d'Israël.]

Conclusion

Lorsque les autorités religieuses ou autres vont commencer à diffuser l'argumentation visant à déplacer Jésus-Christ d'à la droite de Son Père, à « prouver » que Jésus n'était pas le Messie, mais que des Juifs sortira bientôt un messie que l'on appellera *Moshiach*, serez-vous tenté de vous laisser gagner par ces belles paroles ?

Vous savez, le processus est entamé depuis un certain temps et s'accélère sans cesse. Avec des productions cinématographiques comme *Da Vinci Code*, on est en train de promouvoir un Jésus-Christ qui n'est pas mort sur la croix, qui a épousé Marie-Madeleine et qui s'est installé en Europe pour y élever une descendance. Pensez-vous que les Sionistes vont s'arrêter là ?

Comprenez bien que le but visé par les Juifs sionistes, qu'ils soient athées ou judaïques orthodoxes, est de détruire le christianisme, afin d'éliminer les vrais chrétiens, car les premiers croient que ces derniers constituent une menace pour eux. En vérité, ils sont une menace pour Satan, chef de sa synagogue sioniste. Car les vrais chrétiens sont affranchis par la **vérité** et ont pour tâche de la répandre de par le monde. Et cela déplaît à Satan !

Ne soyez donc pas dans les ténèbres comme une multitude de faux chrétiens qui peuplent les églises et qui ne savent différencier leur droite de leur gauche, au point de vue biblique. Ceux-ci sont vendus aux idées judaïques et ne verront pas venir la Bête et le Faux Prophète, croyant, entre autres choses, qu'ils seront miraculeusement « enlevés » avant la période des tribulations.

Soyez sur vos gardes et lisez votre Bible en vous fiant au Saint-Esprit qui guide une attentive lecture faite dans l'humilité et la véritable ferveur pour notre grand Dieu.

[1] Encyclopédie des Religions, « Cabale ».

[2] *Ibidem*.

[3] H. P. Blavatsky, *The Secret Doctrine*, Vol. II, Theosophical Pub. House, 1888, p. 240.

[4] Jeanne Doresse, *The Secret Book Of The Egyptian Gnostics*, 1986, pp. 198, 184.

[5] R. C. Musaph-Andriessse, *De la Torah à la Kabbale*, New York, Oxford University Press, 1982, p. 40.

[6] **Noahides** : nom donné par les autorités juives aux Gentils qui observent les Lois Noachiques qui leur sont censément destinées. De l'hébreu **Noa'h** ou **Noach** (Noé).

[7] *Mishnah Torah* de Maimonides, chapitre 10, Traduction anglaise, p. 184.

[8] *The Secret Doctrine*, Vol. II, p. 240.

[9] Jeanne Doresse, 1986, pp. 198, 184.

[10] Albert Mackey, *The History of Freemasonry*.

[11] *Ibidem*, pp. 406-7.

[12] *Ibidem*, pp. 408-11.

[13] *Ibidem*, p. 409.